

*Sécurité de la vieillesse*

● (1630)

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Penner):** A l'ordre. Avant d'accorder la parole au ministre, je rappelle à la Chambre que si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat à cette étape-ci du bill. La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord!

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, je voudrais tout d'abord remercier les membres de la Chambre de leur coopération au cours de cette journée afin d'assurer un examen sérieux mais quand même accéléré de ce projet de loi qui a sûrement fait l'objet d'une longue attente de la part d'un très grand nombre de citoyens canadiens.

Je remercie, en particulier, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pour avoir bien voulu céder l'heure qui lui revenait en vertu du Règlement, à ce moment-ci, comme l'heure de la considération des bills privés. Je voudrais aussi remercier l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) pour ses remarques et l'intérêt qu'il porte à toute cette question. Comme il l'a indiqué lui-même, il s'agit d'un autre pas dans la façon dont nous considérons et traitons les personnes âgées dans notre pays. Il est certain que le gouvernement aimerait aller encore plus loin et plus rapidement et s'il avait des possibilités comparables à celles du parti de l'opposition et particulièrement des partis de l'opposition qui n'ont guère de chance de former le gouvernement à courte échéance, il ferait probablement des propositions analogues. Cependant, en tant que gouvernement, il faut bien considérer les ressources disponibles dans le pays à tel et tel moment. L'histoire du parti libéral, comme je l'ai dit au début de ce débat, et l'histoire du gouvernement démontre l'attention, l'importance qu'il attache aux personnes âgées dans notre politique sociale en général.

Je me souviens qu'il y a, je pense à peine deux ans, le montant total affecté à la sécurité de la vieillesse s'élevait à peine à un peu plus de 2 milliards de dollars. Or, pour l'exercice financier en cours, le montant qui sera affecté à cette fin atteindra 4 milliards de dollars, ce qui voudrait dire qu'on aura pratiquement doublé les montants affectés à la sécurité de la vieillesse dans un très court espace de temps à peine deux ou trois ans.

Le projet de loi que nous étudions présentement a un objectif limité. Cet objectif a été bien précisé, dès le moment où le très honorable premier ministre en a fait l'annonce au cours de la dernière campagne électorale. Nous nous sommes engagés à aider les couples dont l'un des conjoints est pensionné et qui doivent vivre à deux d'une seule pension. C'est un problème réel et sur lequel beaucoup de démarches ont été faites auprès du gouvernement à divers moments. On ne cherche pas ici à étendre la pension universelle à 60 ans, on ne cherche pas non plus à réduire l'âge de l'admissibilité à la pension. On cherche plutôt à répondre à un problème bien précis et bien réel, celui du couple qui doit vivre à deux d'une seule pension. Voilà le problème auquel ce projet de loi tente de remédier.

L'autre question beaucoup plus vaste soulevée par plusieurs députés au cours du débat qui a trait au statut des célibataires et des veuves en est une qui relève davantage du revenu garanti dans notre pays.

[M. Lambert (Bellechasse).]

[Traduction]

En fait, ce n'est pas seulement une question de pension de vieillesse; il y a aussi la question du genre d'aide à fournir aux nécessiteux de chez nous, quels que soient leur âge et leur condition.

Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) a demandé ce matin quelles étaient les priorités du gouvernement. Dommage qu'il n'ait pas lu le document de travail que le gouvernement a publié il y a deux ans. Ces priorités sont écrites en noir sur blanc. Pour que ce soit encore plus facile pour les députés de l'opposition, les priorités et les propositions du gouvernement sont clairement indiquées dans le texte. Elles devraient être faciles à lire. Elles sont indiquées très clairement.

● (1640)

Nos priorités consistent dans l'établissement d'un programme de revenu garanti assurant un soutien de revenu à ceux qui ne peuvent travailler ou trouver du travail et un supplément de revenu aux gagne-petit. Voilà les priorités. Nous y travaillons depuis deux ans avec les provinces et nous avons commencé à mettre en œuvre une bonne partie de ces programmes, notamment en ce qui concerne le soutien du revenu, en augmentant les prestations de la sécurité de la vieillesse et en améliorant le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec, par l'indexation des prestations et le triplement des allocations familiales. Nous avons pris toutes ces mesures.

Non seulement nous avons eu des entretiens avec les provinces depuis deux ou trois ans, mais nous avons introduit des réformes et réalisé des progrès en matière de sécurité sociale.

Il y a certainement des améliorations à apporter, mais je dirai à ceux qui nous ont demandé aujourd'hui de fixer demain l'âge d'admissibilité à 60 ans que le ministre des Finances (M. Turner) a indiqué il y a quelques semaines à la Chambre, en répondant à une question, combien une telle mesure coûterait. Il en coûterait environ 3 milliards de dollars, et cela, si le montant des pensions était le même qu'actuellement. Je ne parle pas des \$300 ou \$350 mentionnés par quelques députés, mais du programme de revenu garanti. Comme une bonne partie de cet argent sera distribuée selon un principe universel, la question qui se pose est de savoir si non croyons que ce sont là les besoins les plus pressants de la population. Je réponds non pour une très bonne raison: si nous acceptions cet argument maintenant, nous prendrions plusieurs centaines de millions de dollars, en fait plusieurs milliards de dollars, pour les donner à des citoyens qui n'en ont pas nécessairement besoin.

Quand on nous demande quelles sont nos priorités, je réponds qu'il ne s'agit pas d'instaurer d'autres programmes universels, mais plutôt des programmes sélectifs. Voilà comment nous envisageons la question du revenu garanti.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre pourrait répondre à la question suivante. Dans le même contexte, puis-je lui demander s'il trouve logique que le gouvernement décide qu'une femme mariée de 62 ans peut bénéficier de la sécurité de la vieillesse, alors qu'une autre femme de 62 ans, veuve ou célibataire, doit attendre le revenu annuel garanti?

**M. Lalonde:** Je pensais avoir répondu plus tôt à la question du député. La logique de cette décision, c'est simplement que, dans le cas d'un couple où l'un des con-